

Ce n'est donc qu'à la date du 24. 6. 1764 que Ransonnet se trouve inscrit sur la liste des curés de Mamer.<sup>11)</sup>

Des relevés dressés par le nouveau curé attestent des efforts qu'il fit pour remettre de l'ordre dans les affaires de sa paroisse. C'est ainsi qu'il rappela aux décimateurs leur devoir de subvenir à l'entretien de l'église et qu'il combattit les abus entachant le prélèvement des dîmes. (11bis)

Par acte du magistrat de la ville de Luxembourg en date du 26. 7. 1681, il fut nommé régisseur de la bourse que Marie Marein, fille des époux Marein-Scheffer fonda le 10. 1. 1764.<sup>12)</sup>

Le 22. 8. 1769 il fonda, moyennant une somme de 102 R 6 escalins, une rente de 5 R 8 sols pour que, pendant les mois de novembre à février, 24 enfants pauvres pussent être instruits gratuitement. Ransonnet fixa ce nombre à 24, parce qu'il était d'usage à Mamer de payer pour chaque enfant, pendant ces quatre mois, 2 pièces à 6 sols.<sup>13)</sup>

En 1723 lors de la reconstruction de la nef de l'église qui datait de 1542, on avait adjoint au côté Nord de l'ancien choeur resté intact, une sacristie qui était si humide que les parements s'y gâtaient. C'est la raison pour laquelle l'abbé Ransonnet fit construire en 1772 une nouvelle sacristie située à l'Ouest du choeur.

D'un rapport du curé Ransonnet de 1778 il résulte que la paroisse comptait en cette année 840 habitants répartis sur 71 maisons à Mamer, 32 à Holzem, 5 à Cap et sur les 4 moulins du «Gaschtgrund.» (13bis)

Le 11. 2. 1779, Ransonnet fit don à la fabrique d'église de Mamer de deux bois sis au ban de Holzem, le revenu des coupes annuelles étant à attribuer «zu den bischen der hausarmen des pfahren Mamer».<sup>14)</sup>

Aux archives générales du Royaume à Bruxelles (Ch. des cptes No 46801) on conserve – dressée de la main de J.-J. Ransonnet et écrite en langue allemande – une déclaration datée du 10. 3. 1788, concernant les revenus et charges de la chapelle de Holzem, paroisse de Mamer.<sup>15)</sup> Ransonnet desservit cette cure jusqu'au 24. 1. 1791, date à laquelle il fut nommé curé à Grevenmacher.

Lorsque, le 7. 8. 1794, l'avant-garde des troupes françaises arriva à Grevenmacher, Ransonnet se trouvait à Luxembourg, où il se faisait traiter pour un récalcitrant «flux de ventre» (dysenterie) par son neveu, le docteur J.-P. Suttor.<sup>16)</sup>

Rentré le 5 novembre avec un groupe d'habitants de Grevenmacher, Ransonnet trouva sa demeure, qui avait été occupée par des militaires, dépouillée de toutes ses provisions et de tous ses effets. Forcés de procéder à des réquisitions pour l'armée, les commissaires Beving (maire) et Joliot (échevin) avaient, de leur côté, mis main basse sur la «compétence» du curé, absent et réputé émigré.

Se croyant en droit de demander des dédommagements, J.-J. Ransonnet adressa différentes requêtes à l'administration centrale, dont les réponses furent plutôt décourageantes.<sup>17)</sup>